

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_184

**Objet : Attribution d'un fonds de concours (fonds supra-communal) à la commune d'Oxelaëre pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire**

**Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (61) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (15) :**

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

  
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

### DELIBERATION 2023\_184

**Objet : Attribution d'un fonds de concours (fonds supra-communal) à la commune d'Oxelaère pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire**

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, lors du vote du budget 2022, a décidé la mise en place d'un fonds de concours supra-communal.

L'article L. 5214-16 V. du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

S'agissant du bénéficiaire, les fonds de concours sont affectés à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La délibération n°2022/029 du conseil communautaire en date du 15 mars 2022 sur la création d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement à savoir la PACES (Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire) prévoit que pour « les projets hors cadre des compétences communautaires et à dimension supra-communale (au moins 2 communes), ces demandes feront l'objet d'une étude au cas par cas permettant de prendre ou non une délibération spécifique d'attribution de financement CCFI (en dehors du cadre du PACES) en respectant les conditions suivantes :

- portage par une commune pour le compte d'au moins 2 communes,
- participation financière impérative des communes concernées. »

La commune d'Oxelaère sollicite la CCFI au titre du fonds de concours supra-communal pour le projet de construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire (MSPU) dénommée « Au cœur des Flandres ».

Le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Oxelaère est le fruit de plusieurs années de réflexion suite au constat fait d'un faible accès des particuliers aux professionnels de santé dans le secteur de Cassel. Peu de nouveaux professionnels de santé se sont installés dans le secteur depuis les dernières années. De plus, dans le cadre du SDAASP du Département du Nord (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) le bassin de vie de Cassel, a été identifié comme un des territoires « exposés aux problématiques d'éloignement des pôles de services » et est considéré comme sous doté en équipements de prévention de santé et d'offre de soins (cf diagnostic du SDAASP). Il est donc important de soutenir les projets autour des équipements de santé pour en améliorer le maillage territorial, l'accessibilité de l'offre, la fonctionnalité et la performance des services proposés.

Au moment où ce projet de construction d'une maison de santé n'était qu'une réflexion, le secteur de Cassel était classé en zone d'intervention prioritaire pour les médecins généralistes selon l'ARS.

La maison de santé pluriprofessionnelle accueillera sur une surface d'environ 700m<sup>2</sup> des locaux de soins de premiers secours, des locaux paramédicaux (médecin, infirmier, kinésithérapeute, diététicien, psychomotricien, ...) et des locaux dédiés aux services médico-sociaux et à la prévention (PMI, psychologue ...).

Une quinzaine de professionnels de santé est engagée autour de ce projet. Des professionnels du milieu médical se sont regroupés pour former une « association de professionnels de santé en Cœur de Flandre » en novembre 2018. Ce collectif a travaillé sur un projet territorial de santé sur les communes de Cassel, Oxelaëre et Bavinchove dans la perspective de créer une maison pluriprofessionnelle de santé. Ce travail a été fructueux puisque le projet de l'association a été labellisé par l'ARS en mars 2019. Cette association de professionnels propose d'ores et déjà des ateliers et des formations selon les thèmes (cancer, diabète ...). La maison de santé offrira également un cadre de travail agréable, convivial, lumineux et fonctionnel. Des espaces communs, telle qu'une salle de réunion, sont prévus.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- la 1ère phase regroupe la construction du bâtiment.
- la 2ème phase regroupe l'aménagement du parking drainant, la création de l'appartement à l'étage, l'installation de panneaux solaires et du système de récupération des eaux de pluie.

Les travaux de la phase 1 sont prévus de mars à juin 2024.

Le coût du projet est estimé à 2 029 150 € HT.

La participation de la CCFI est de 100 000 €.

La commune bénéficie de plusieurs financements publics au niveau de l'Etat, du Département du Nord et des communes de Cassel et Sainte-Marie-Cappel. D'autres financements restent à confirmer auprès de l'Europe et de plusieurs communes de la CCFI, notamment Bavinchove, Noordpeene et Zuytpeene.

Le fonds supra-communal de la CCFI s'établira sur le financement de la phase 1 de construction du bâtiment MSPU.

Dépenses prévisionnelles en HT		Recettes prévisionnelles		
Lignes de dépenses	Montant	Financeurs / fonds	Montant	%
Concessionnaires (Noreade – Enedis – Telecom)	10 000 €	Europe -FEDER	551 283.36 €	27,2%
Administratif (bureau de contrôle, coordinateur SPS, Huissier...)	15 000 €	Etat (DETR 2022)	237 121.64 €	11,7%
VRD avec remblai	325 000 €	Etat (DSIL 2023)	210 000 €	10,35%
Espaces verts et clôtures	38 500 €	Département du Nord PTS 2022	300 000 €	15%
Gros œuvre	454 000 €	CCFI fonds supra-communal	100 000 €	4,9%
Charpente – bardage	68 500 €	Commune de Sainte-Marie-Cappel	2 000 €	0.1%
Couverture - étanchéité	107 000 €	Commune de Cassel	10 000 €	0.5%
Menuiseries extérieures - vitrophanie	135 500 €	Commune de Bavinchove	4 000 €	0.1%
Plâtrerie – menuiseries intérieures	246 000 €	Commune de Zuytpeene	2 000 €	0.1%
Electricité – enseigne (façade)	100 000 €	Commune de Noordpeene	4 000 €	0.1%
Plomberie – sanitaire - ventilation	60 000 €	Commune d'Oxelaëre	608 745 €	30%
		Reste à charge de 30% obligatoire pour le FEDER		
Plomberie – chauffage - climatisation	80 000 €			
Chape carrelage	105 500 €			
Peinture sol nettoyage	60 000 €			
Mobilier	80 000 €			
Maîtrise d'œuvre	129 270 €			

Mission OPC	12 400 €			
Mission CCSSI	2 480 €			
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>2 029 150 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>2 029 150 €</b>	<b>100%</b>

Considérant que la contribution de la commune d'Oxelaëre est estimée à 608 745 € soit 30% du montant total HT ;

Considérant l'importance du projet pour la commune d'Oxelaëre et des communes avoisinantes du secteur de Cassel ;

**Il vous est proposé :**

- de verser à la commune d'Oxelaëre un fonds de concours supra-communal d'un montant de 100 000 € maximum pour le projet de construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire,
- le versement du fonds de concours s'effectuera en 3 temps :
  - 40 % au démarrage des travaux,
  - 40 % à la réception des travaux,
  - 20 % au solde comptable.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

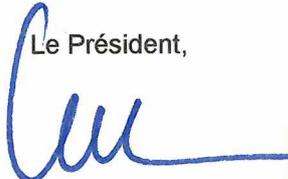
Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

  
Bernard DENTENER



Le Président,

  
Valentin BELLEVAL

